

CONCERTATION – 6^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Plaisance-du-Touch

Registre de concertation dématérialisé (au 08/02/2021)

Registre papier

/

Courriers Postaux / Remis au Commissaire Enquêteur

M. Victorien Rappasse	<p>Reçu le</p> <p>04 FEV. 2021</p> <p>COMMUNAUTE de COMMUNES de la SAVE au TOUCH</p>	Monsieur le Président de la CCST & Maire de Plaisance du Touch
Objet : Modification / Révision PLU RAR n° 1A 162 423 0595 7 Monsieur le Président, Monsieur le Maire,		Hotel de ville Rue Maubec 31830 Plaisance du Touch
Par délibération n°DELIB_2020_115 du conseil communautaire de la Save au Touch du 19 novembre 2020, et par arrêté communautaire n°2020_017_AR du 23 novembre 2020, vous avez décidé de lancer la sixième procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Plaisance-du-Touch.		
Dans ce cadre, je vous sollicite pour demander à reclasser une partie du terrain sis 18 rue de la justice à Plaisance du Touch en zone UBc. En effet, sur la parcelle AP02 d'environ 3 600 m ² , près de 50% est classée en zone UBc, l'autre moitié en zone 2AU. La partie en 2AU devait initialement intégrer la ZAC de La Geyre inscrite au PADD. ZAC qui « a du plomb dans l'aile » puisqu'elle était conditionnée à la création du centre commercial Val Tolosa. Aussi, je ne vois plus l'utilité de conserver le fond de cette parcelle en zone 2AU.		
J'ai rencontré le service de l'urbanisme de la ville ce mardi 2 février 2021 pour présenter un projet de Permis d'Aménager sur les parcelles AP02 (en partie) et AP03 inscrites en zone U.		

Le projet que je porte se veut à taille humaine puisqu'il consiste en la création de 3 lots à bâtir (dont un pour ma résidence principale) sur un terrain d'environ 4400 m². Avec des surfaces habitables avoisinant les 150 m² par villa. A terme, si la présente demande est acceptée, j'envisage un total de 5 voire 6 lots sur ces 4400 m². Ce projet s'inscrit, il me semble, parfaitement dans le tissu pavillonnaire faiblement densifié aux alentours.

Je vous laisse le soin de juger si les équipements publics existants de la rue de la justice ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter. J'aimerais toutefois souligner que le terrain est situé en début de rue et que d'autres projets similaires au mien situés en fond de rue ont reçu un avis favorable des services.

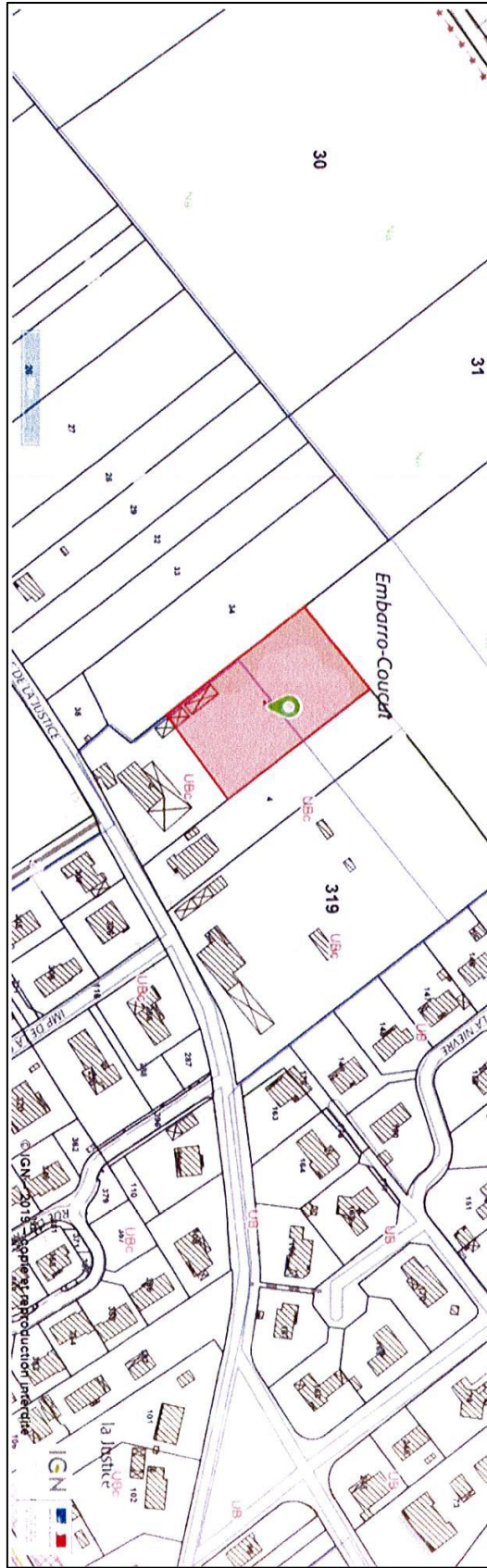
Pour ces raisons, je vous saurai gré de classer l'intégralité de la parcelle AP02 en UBc si l'état actuel du droit le permet. Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande.

Victorien Rappasse



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'V' and 'R' intertwined.

Annexe : extrait de géoportail urbanisme



Courriers électroniques

À: "URBANISME Accueil" <urbanisme@plaisancedutouch.fr>

Envoyé: Dimanche 3 Janvier 2021 18:15:52

Objet: concertation 6ème modification du PLU

Bonsoir,

Ytout d'abord, je vous présente mes meilleurs voeux pour cette nouvelle année.

Dans le cadre de la concertation sur la 6ème modifcarion du PLU, je voudrais proposer d'autoriser la construction autres que des annexes en limite séparative et autoriser le changement de destination des annexes (type garage) en limite séparative en zone d'habitation (extension de cuisine, de séjour, chambre, salle de jeux.....) si 2 emplacements voitures sont toujours disponibles sur la parcelle.

Bien cordialement,

Karl LESSART

À: "URBANISME Accueil" <urbanisme@plaisancedutouch.fr>

Envoyé: Samedi 9 Janvier 2021 12:21:07

Objet: RE: concertation 6ème modification du PLU

Bonjour,

En complément de mon message, j'ai oublié de préciser que cela concernait toutes les zones identifiées dans le PLU.

Bien cordialement,

Karl LESSART

Monsieur bonjour,

Suite a un appel et conseil auprès de vos services, je vous joint cette demande et apporte mon soutient a la préservation de la zone arborée se situant au 35 route de la hille.

Ayant entendu et vue des promoteurs sur cette parcelle ref cadastrale 000 AR37; une parcelle de 5831 M2. cette parcelle se compose d'une maison , d'un bâtit et une zone arborée de chênes centenaires qui apporte zone verte et champêtre au paysage de plaisance du touch.

Habitant au 21 impasse de la camargue et souhaitant garder ce paysage et un équilibre avec une urbanisation grandissante , je me tourne vers vos services pour nous aider a conserver notre patrimoine naturel.

Je vous ai joint une photo, ou vous voyez la maison orange parcelle qui correspond a la parcelle 298 du plan cadastral.

Je reste a votre écoute pour toutes informations concernant des changements sur cette parcelle.

Très cordialement MERCI pour votre lecture et intérêt.

Mrs et Mme Mallem

